Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 391

Artikel: Nos vingt ans

Autor: Bonard, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

uvement

DIRECTION ET RÉDACTION Mⁿe Émilie GOURD, Crêts de Pregr

ADMINISTRATION
M¹¹º Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux 1. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ARONNEMENTS

ANNONCES

ANNONCES
SUISSE... Fr. 5...
ÈTRANGER . 8...
Le numéro... 9...
15 délirid de abesensets det de 1'd avvier. A partie of juiller, it au fétirid de abesensets de 6 mois (3 fr.) niables par le sensite de 1'd avier. A partie of juiller, it au

Nous qui ne durons pas, faisons des actions ani durent

Alex. VINET.

Après le 9 novembre à Genève

Notre intention n'est nullement de revenir Notre intention n'est nullement de revenir ics ur les tragiques événements qui ont ensanglanté Genève le soir du 9 novembre, ni de contribuer de la sorte à propager cette atmosphère de crainte et de métiance qui a si lourdement pesé sur nous toutes. Car, nous l'avons dit, comme on le rappelle ailleurs, c'est faire œuvre civique que de continuer calmement et résolument sa route, sans se perdre en lamentations, en ces journées douloureuses.

Mais aussi notre journal — et c'est parmi

Mais aussi notre journal — et c'est, parmi les qualités qu'on a bien voulu lui reconnaître Mais aussi notre journal — et c'est, parmi les qualités qu'on a bien voulu lui reconnaître l'autre jour, celle qui nous tient le plus chèrement à cœur — a toujours élevé la voix en parfaite indépendance d'opinion et sans se laisser arrêter par rien. C'est pourquoi nous tenons à exprimer ici, non seulement notre sympathie pour les victimes innocentes, non seulement la tristesse collective qui nous étreint comme citoyenne, mais encore et surtout notre regret indigné pour les provocations à la haine d'où qu'elles soient venues, et qui créent des responsables des deux côtés de la barricade; notre regret profond pour l'insuffisance des moyens préventifs, alors que mieux préparés, ils auraient été efficaces; et notre regret profond et indigné enfin pour les méthodes de violence brusquement mises en œuvre, à l'exclusion des moyens inoffensifs employés dans tous les pays civilisés pour le maintien de l'ordre public.

Nous savons qu'en écrivant ces lignes nous sommes les interprêtes d'un grand nombre malheureusement aussi, aveuglé par des campagnes auprès de l'opinion publique, ne pourra ni ne voudra se ranger à notre point de vue. Puisse-t-il seulement s'en trouver parmi ceux-là qui sachent comprendre comment, seuls, les droits imprescriptibles de la conscience individuelle nous obligent à élever ainsi la voix.

la conscience individuelle nous obligent à éle-ver ainsi la voix.

E. GD.

Lire en 2me page:

Remerciements d'anniversaire. Carrières féminines: la femme médecin.

En 3me et 4me pages:

- J. Gueybaud: Le parti radical français devien-drait-il féministe?
- Canfield Fisher: Les enfants et les mères. M.-L. Preis: La Semaine de la Paix (La Jour-née des femmes, l'Exposition Guerre et Paix).
- raux).
 J. P. et Pennello: A travers les Expositions (Alice Bailly, J. Matthey de l'Etang.)
 Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

- Echos d'anniversaire: E. GD: Critique de la Rédactrice par elle-même.
 - Jeanne Vuilliomenet: Feuilleton parlé. Virgile Rossel: Anne, ma sœur...

Les élections américaines et les femmes

Nos lecteurs comprendront qu'il ne nous ait pas été possible, à une date relativement si rapprochée des élections américaines, de leur apporter déjà des précisions quant aux femmes et aux noms des femmes élues aux élections du 8 novembre. Sans doute faudrat-til attendre encore un peu pour en obtenir une liste exacte. Bornons-nous simplement à signaler la dépèche d'agence qui annonce la réélection de Mrs. Fergusson comme gouver-neur du Texas à une majorité de 180.000

voix.

Une autre dépèche annonce aussi la possibilité de l'entrée comme ministre dans le futur cabinet Roosevelt d'une femme, Miss France Perkins. Acceptons-en l'augure!

Inspectrices de fabriques

Un aperçu, du travail de la seule femme inspectrice adjointe des fabriques en Suisse (4me arrondissement)

Le travail de l'inspectorat fédéral des fabriques Le travail de l'inspectorat fédéral des fabriques a pour base la loi entrée en vigueur le 1er janvier 1898, et modifiée par les ordonnances de 1905, 1914 et 1919. L'exécution de cette loi est du ressort des cantons qui nomment eux-mêmes leurs organes exécutifs et appliquent les mesures nécessaires. L'inspectorat fédéral, qui exerce la surveillance générale, est divisé en quatre arrondissements: Lausanne, Aarau, Zurich et Saint-Gall. Le personnel de l'inspectorat fédéral de chaque arrondissement se compose de l'inspecteur, de trois adjoints et d'un secrétaire; et ce n'est que

trois adjoints et d'un secrétaire; et ce n'est que dans le 4m e arrondissement qu'un des trois inspecteurs adjoints est une femme.

Il ne faut jamais oublier que le travail des inspecteurs fédéraux est réglé par la loi sur les fabriques et par les ordonnances d'exécution, et que leur activité s'étend surtout au contrôle et à l'application de la dite loi dans les diverses fabriques. Chaque arrondissement converseur sur fabriques. Chaque arrondissement comprend un certain nombre de cantons, dont les fabriques doivent être inspectées régulièrement. C'est ainsi qu'au 4me arrondissement se rattachent les can-tons de Saint-Gall, Appenzell, Schaffhouse, Thur-govie, Glaris Grisons, et, par suite de son union douanière avec la Suisse, la principauté de Lichtenstein. Ces régions comptent environ 1750 entre-

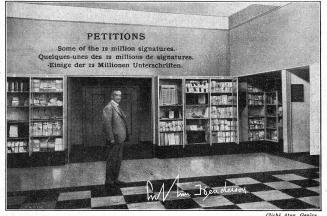
tenstein. Ces regions comptent environ 1750 entre-prises soumises à la loi-fédérale des fabriques. Les droits et les devoirs de l'inspecteur sont fixés par les articles 203-212 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les fabriques. Relevons spécialement l'art. 205 qui dit que «les inspec-teurs doivent s'efforcer, d'un côté d'assurer aux teurs doivent s'efforcer, d'un côté d'assurer aux travailleurs les avantages prévus par la loi, de l'autre côté d'aider les propriétaires d'usines dans l'accomplissement des obligations que leur impose la loi et de gagner ainsi la confiance des deux parties ». Les inspecteurs ont donc le droit de poser toute question utile aux propriétaires de fabriques ou à leur représentant, et le cas échéant, sans témoins, à toute personne employée dans la fabrique (Papaleurs que la la lei fédérale dans la fabrique. (Rappelons que la loi fédérale entend sous le nom de «fabrique» une entre-prise industrielle dans laquelle travaillent au minimum 6 ouvriers si l'entreprise a des mo-teurs ou occupe des adolescents, ou au minimum 11 ouvriers si l'on n'emploie ni moteurs, ni adolescents.)

lescents.)

En ce qui concerne l'activité spéciale de l'inspectrice-adjointe, elle se distingue de celle de ses collègues masculins en ce qu'elle s'exerce dans des fabriques employant uniquement du personnel féminin, ou tout au moins où le personnel féminin est en forte majorité. Il personnel féminin est en forte majorité. Il s'agit done surtout de fabriques de l'industrie textile, de l'habillement et de l'alimentation. Cependant l'inspectrice-adjointe accompagne parfois l'inspecteur dans d'autres fabriques, ce qui lui permet de se faire une idée du travail de la femme dans les divers genres d'industries. Les divers points sur lesquels porte une inspection sont très nombreux, et nous n'en citerons ici que les plus importants. Premièrement il y a lieu de vouer une attention spéciale à la construc-

lieu de vouer une attention spéciale à la construction, à la propreté, à l'aération, au chauffage, à l'éclairage des ateliers, et au nombre des ouvriers qui y sont occupés. L'examen des toilettes, des lavabos, des vestiaires et des installations de bain est aussi fort important, ainsi que la préven-tion des accidents et des maladies professionnelles. Un règlement de fabrique, fixant les obliga-tions de travail, le mode de paiement des salaires, les délais de renvoi, doit être affiché dans un endroit bien visible, et remis aux ouvriers. L'usage endroit bien visible, et remis aux ouvriers. L'usage encore assez fréquent du système des amendes, et l'emploi de ces amendes, qui doit être en faveur des ouvriers, donne aussi lieu à une surveillance étroite. Il faut également, pendant une inspection, vouer une attention spéciale à l'organisation du travail: un horaire de la division des heures de travail est affiché dans les ateliers, et il est interdit sauf autorisation spéciale, d'anne les et il est interdit sauf autorisations spéciale. et il est interdit, sauf autorisation spéciale, d'ap-porter aucun changement à la répartition normale des heures de travail.

Une partie importante de la loi sur les fabri-



Un message aux femmes du monde entier

L'opinion publique a déjà rendu de grands services à la Conférence du Désarmement. L'espoir d'un succès défiuitif réside maintenant dans les efforts continus de ceux dont la tâche est de faire connaître l'aspiration des peuples vers le désarmement, la tranquilité et la paix.

Arthur Henderson,

Président de la Conférence du Désarmement (octobre 1932.) Nous reproduisons ci dessus la carte postale éditée par le Comité Féminin pour le Désarme-ment, à laquelle est fait allusion dans un autre

article de ce numéro, et qui représente le Président de la Conférence devant les vitrines conte-nant les pétitions en faveur du désarmement. Nous recommandons très chaleureusement

l'achat de cette carte à tous nos lecteurs et lec-trices, car c'est par elle que, de nouveau, pourront être réunies les sommes nécessaires au travail in-dispensable du Comité International féminin pour das les périodes calmes durant lesquelles on entretient vivant l'intérêt pour la cause de la

action concertée s'impose, que ce Comité puisse continuer d'une part à stimuler, de l'autre à cor-donner, les efforts féminins à travers le monde en faveur du désarmement; et la vente de cette carte constitue non seulement un effort financier, mais aussi un effort éducatif important. Nous sommes certaines que bon nombre de nos lectrices

voudront l'entreprendre. On peut obtenir ces cartes auprès du Comité Féminin International pour le Désarmement, 25, quai du Mont-Blanc (Genève), aux conditions suivantes:

200 ex. avec texte (français, anglais ou all. 34 fr 200 exemplaires, sans texte 32 fr 5 exemplaires 1 fr

Il n'est pas inutile d'attirer l'attention des groupements qui achèteront ces cartes pour les revendre au détail parmi leurs membres, sur le fait que le bénéfice de 3 ou 4 centimes par carte vendue entrera dans leur caisse, et que ces petites vendue entrera dans leur caisse, et que ces prosommes en s'ajoutant ne sont pas à dédai pour aucune Société en ces temps difficiles!) à dédaigner

ques est celle qui touche à la réglementation du travail des adolescents et des femmes, et il va sans dire qu'il faut veiller spécialement à l'application des prescriptions spéciales sur le travail des adolescents au-dessous de 18 ans ou au-dessous de 16 ans, sur l'emploi de machines, sur les heures suppliementaires et le travail de nuit. De même l'inspecteur doit veiller à ce que toutes les ordonnances sur le travail des femmes, leur emploi avant ou après l'accouchement, etc. soient respectées. Un domaine intéressant également est celui des œuvres sociales créées pour l'ouvrier: assurance en cas de maladie, d'accouchement, de chômage, d'invalidité, de mort; installation de caisses d'épargne, d'habitations ouvrières, de cantines, de foyers, de crèches, de bibliothèques, etc.

Si l'inspecteur fédéral constate un état de chose peu satisfaisant, il en discute avec le propriétaire de l'usine ou son représentant. S'il y a infraction à la loi, il remet le cas à l'inspectorat cantonal qui est alors compétent.

L'inspectorat fédéral des fabriques échange une nombreuse correspondance avec les gouvernents cantonaux, les offices fédéraux de l'indus-

L'inspectorat fédéral des fabriques échange une nombreuse correspondance avec les gouvernements cantonaux, les offices fédéraux de l'industrie et des métiers ainsi qu'avec les associations patronales et ouvrières. Il a en outre à examiner les demandes concernant la prolongation ou la répartition des heures de travail (art. 47 a et b de la loi sur les fabriques), ainsi que les plans de construction ou de transformation d'usines.

Ce court aperçu de l'activité de l'adjointe de l'inspectorat fédéral des fabriques, telle qu'elle existe avec l'organisation actuelle, montre déjà qu'il s'agit d'un domaine très vaste dans lequel en nombreuses années d'expérience seront nécessaires pour permettre à la collaboration fémine de se développer et de donner toute s'aleur.

Dora Helbeuno.

(Extrait et traduit librement du Schweizer Frauenblatt, par H. Z.).

NOS VINGT ANS

« Nous déconvoquera-t-elle? », se disaient, depuis le 9 novembre, ceux et celles qui avaient l'intention de se rendre à Genève, le 12 novembre, pour y fêter les vingt ans de notre journal. « Elle » ne nous a pas déconvoqués, et « elle » a eu raison. Ainsi qu'« elle » l'a dit dans ses propos liminaires, il convenait de maintenir notre petite fête. — bien que les la dit dans ses propos immaires, il convenait de maintenir notre petite fête, — bien que les cœurs ne fussent pas à la joie, — parce que la vie continue, parce qu'il faut se dégager de la crainte, soulever la chape de la peur et de la haine qui pèse sur la ville, parce qu'il faut affirmer son activité, aller courageusement de l'avant et tracer son sillon.

Après la lecture de messages d'avis, d'As-

faut affirmer son activité, aller courageusement de l'avant et tracer son sillon.

Après la lecture de messages d'amis, d'Associations, empèchés als sister à la fête, « elle » rendit hommad'assister à la fête, « elle » rendit hommage aux initiateurs d'il y a vingt ans, que les propos pessimistes ne découragèrent pas; « elle » salua la mémoire des disparus, remercia avec des mots heureux ses collaborateurs, spécialement M¹¹º M. Micol, la si dévouée administratrice; M. Richter, son imprimeur, qui, pour le Mowement, fait l'impossible; et eut des paroles touchantes pour grand'inaman du Mouvement, pour M™ Gourd, retenue chez elle par la maladie, toujours prête à aider de toutes façons l'ainé de ses petits-fils. « Elle » s'adressa enfin aux indifférents, qui lui donnent une belle leçon de patience, aux adversaires surtout, dont les critiques sont nécessaires au maintien de l'esprit combatif, dont l'hostilité stimule la vicrudques som necessaires au manuen de res-prit combatif, dont l'hostilité stimule la vi-gueur, enseigne la patience, la compréhension, la tolérance. Cette opposition nécessaire est la justification du journal.



En tant que l'un des abonnés du début, M. le Dr Muret sut caractériser avec bonheur Tactivité du journal et de sa rédactrice, qui s'y montre polémiste redoutable, y affirme son courage moral, l'étendue de ses affirme son courage moral, l'étendue de ses connaissances, son habileté, sa dialectique, sa sensibilité aussi, traitant tour à tour du suffrage féminin, du féminisme dans le sens le plus large, de littérature, des beauxarts, des questions économiques, politiques, sociales; tout cela se trouve dans le Mouvement, organe et soutien de nos Associations féminines Puissate alles jours un jour du ment, organe et soutien de nos Associations féminines. Puisse-t-s elle » jouir un jour du résultat tangible de ses efforts. M. Muret n'eut garde d'oublier, en cette journée, le souvenir du philosophe J.-J. Gourd et l'activité de Mes Gourd, car « elle » ne fait rien sans complexe se mètre se mètre de les » ne fait rien sans consulter sa mère.

La reconnaissance des membres du Comité du journal s'exprima par la voix nuancée de M^{me} Vuilliomenet, qui « lui » remit un bou-M^{me} Vuilliomenet, qui « lui » remit un bouquet de roses, — une rose d'autonne est plus qu'une autre exquise, — et un crayon « Eversharp » (mais cela sans intention aucune!), en souhaitant à la rédactrice du Mouvement force et santé pour continuer son travail fécond. M^{me} Vuilliomenet annonça en outre la cond. Marie uniformente annona en oute a création d'un «fonds du Centenaire», bien modeste, mais qui grandira et servira à aider la rédactrice ou à faciliter la parution du

L'Association suisse pour le suffrage féminin, par l'organe de M^{lle} L. Dutoit, exprima sa reconnaissance envers « elle », qui a jours soutenu le bon combat pour la bonne

Agréables paroles, juste hommage envers « celle » qui a tant travaillé pour son fils aujourd'hui majeur, alors que sa mère spirituelle reste une mineure; charmants propos coupés par de la bonne musique jouée à quatre mains par Mine Bourgeois-Fontannaz quatre mains par et M^{lle} Reymond.

et Mie Reymond.

Puis vint le « Journal parlé». Ce fut encore une de « ses » bonnes idées. Sur l'écran étaient projetées les diverses vignettes désignant les rubriques du journal, tandis qu'une collaboratrice les commentait, avec plus ou moins de fantaisie, plus ou moins de sérieux, plus ou moins d'audace. Il y eut de touchants témoignages de reconnaissance, des anticipations plus ou moins risquées. Il y eut tout d'abord l'original prologue de Mie H. Naville commentant à la manière de. . . Péguy le contenu d'un numéro du Mowement; il y eut la critique de la directrice par elle-même, où « elle » se tira avec une suprème habileté d'une tâche hérissée de difficultés, présentant tous les reproches qu'on lui adresse, étalant les critiques qu'on lui fait et leur répondant, sans en avoir l'air ... Mie Micol adressa de sages recommandations aux abonnés étourdis qui compliquent singulièrement sa tâche. Puis Meer Jomini, Spiller et Mie Pidoux présentèrent en petit une séance de la Commission contre les stupéfiants, réclamant une action énergique contre le yo-yo. Puis vint le « Journal parlé ». Ce fut encore mant une action énergique contre le yo-yo.

M¹º S. Bonard rappela les petits événements de l'actualité d'il y a vingt ans, présenta quelques anticipations illustrées de dessins de Mlle Yvonne Guvot (Lausanne): on peut bien directions de l'actualité d'incompany d'incompany de l'actualité d'incompany d'incompany de l'actualité d'incompany d'incompany de l'actualité d'incompany d'incompany de l'actualité d'incompany d'inco ques anucipations illustrees de dessins de Mile Yvonne Guyot (Lausanne); on peut bien dire que le « quai Emilie-Gourd» (anciennement quai Wilson), gardé par une superbe agente de police, remporta quelque succès.



ANTICIPATION

Genève en l'an 2050

(Echo d'anniversaire, extrait du "Journal parlé")

Le feuilleton permit à Mme Vuilliomenet Le feuilleton permit à M^{me} Vuilnomenet de faire assaut d'esprit en présentant les résultats de son enquête sur le Mouvement Féministe faite auprès des personnages les plus divers, Bossuet ou M^{me} Bovary, Paul Graber

ou un facteur, une paysanne vaudoise ou le fruitier du coin, griffant au passage telle ou telle, avec une verve qui fait l'admiration sans cesse renouvelée de ses auditrices.

« Les femmes et les livres » permit à Mue Cuchet-Albaret de lire des fragments exquis de son ouvrage Le Message de la Cité, qui va sortir de presse, Ce fut en vers également que Mue L.-H. Pache (Lausanne) s'adressa à la jubilaire, en lui demandant l'autorisation d'user de fantaisie pour recarder le passe. d'user de fantaisie pour regarder le passé, considérer l'avenir, célébrer le travail accompli, son utilité, remercier « celle » qui a su créer le Mouvement Féministe, organiser ce patient travail de tous les quinze jours et le faire durer pendant vingt ans (parce que, vous l'ignorez peut-être, le Conseil d'Etat vau-dois a prétendu un jour, dans un exposé de motifs pleins de perles de ce genre, que la femme ne sait ni créer, ni organiser, ni duren.

durer).

Puis vinrent les annonces, rédigées par Mile H. Zwahlen (Berne), dont la fantaisie et l'imprévu ne sauraient être résumés. Et ce fut, en guise de conclusion, la manchette du journal annonçant, en 1952, sa parution en deux éditions quotidiennes, avec un tirage contrôlé de 200,000 exemplaires.

contrôlé de 200,000 exemplaires.

Mme Lambercy (Genève), enfin, se fit l'interprête des lecteurs de la campagne.

L'après-midi avait passé follement vite; il resta peu de temps pour le thé et les conversations. Celles qui purent rester à Genève se retrouvèrent le soir pour un souper amical, autour d'un menu spirituellement baptisé de qualificatifs d'occasion.

Petite fête où l'on ne se borna pas à se féliciter du travail accompli, à adresser des louanges à « celle » qui en mérite tant, mais

louanges à « celle » qui en mérite tant, mais où l'on vit bien toute la tâche qui reste la accomplir, car moins heureuses que le servi-teur de l'Evangile, les servantes du suffrage féminin ne pourront jamais s'en aller en paix S. BONARD

S. — A-t-on bien compris, au moins, a elle », c'est M^{lle} Gourd? ...

Comblée à l'occasion de ce XXº anniver-saire de témoignages d'amitié et de reconnaissance qui l'ont profondément touchée, la Rédactrice recourt à l'intermédiaire de son journal pour dire à tous et à toutes, ne poujournal pour dire a lous et a toutes, ne pou-vant le faire pour chacun personnellement, combien les fleurs, les gâteries, les cadeaux, les lettres et les messages, les discours et les félicitations, les télégrammes de particuliers ou de Sociétés, de Suisse ou de l'étranger, ont constitué pour elle, non seulement un pré-cieux souvenir de cet anniversaire, mais encore et surfout un réconfort et un enouvagement et surtout un réconfort et un encouragement, lui donnant un élan nouveau pour poursuivre, malgré la lenteur des progrès réalisés chez nous en vingt ans, et malgré les attaques inévitables et les déconcertantes ingratitudes. belle et loyale lutte pour le triomphe final de

Carrières féminines

La femme médecin

La profession de médecin exige une grande aptitude physique et de sérieuses qualités intellectuelles et morales. Une constitution robuste est, en effet, indispensable, car les études médicales, très fatigantes, et plus encore la pratique médi-cale, supposent des moyens au-dessus de l'Ordi-naire, le praticien devant être jour et nuit à la disposition de ses malades et fournir constamment gros effort psychique. De plus, appelé fré-lemment à soigner des maladies infectieuses, est singulièrement exposé aux contagions de toutes sortes. Il est tout spécialement désirable d'avoir des organes, des sens indemnes de toute tare. Certaines infirmités entraînant des défor-mations corporelles devraient être un obstacle à cette carrière.

Les qualités intellectuelles et morales suivantes 'imposent: intelligence, esprit d'observation, inté rêt pour les sciences naturelles (qui sont, en fait, la base scientifique de la médecine), bonne mé-moire, esprit de décision, discernement psychologique et altruisme, joie au travail, sens du devoir er des responsabilités, tact et discrétion à touta épreuve. De plus, pour certaines spécialités, l'ha-bileté manuelle est indispensable. Le médecin doit posséder enfin l'éducation soignée qui procède de la distinction morale de l'homme vraiment bon et compréhensif.

On ne saurait trop répéter que la médecine ne conduit pas, dans la plupart des cas, à la ri-chesse. Seuls ceux qui ont réellement la vocation devraient se lancer dans cette carrière. Pour être admis aux études médicales, il faut

avoir passé avec succès un examen de maturité conforme au programme fédéral. Cet examen, en règle générale, est subi dans les établisse-ments secondaires cantonaux (gymnase et école industrielle, et, dans ce dernier cas, avec examen complémentaire de latin) ou devant une Commission spéciale d'examen (la Commission fédérale de maturité) lorsque les études secondaires ont été faites dans une école ou une institution dont l'examen de fin d'études n'est pas reconnu équi-valent à l'examen de maturité réglementaire.

La durée des études est au minimum de cinq ans et demi (11 semestres). Le programme comprend trois parties:

rend trois parties:

1. Etudes des sciences naturelles (deux semestres), terminées par un examen dit « premier propédeutique »;

2. Etudes de l'anatomie humaine, de la physiologie, de l'embryologie et de l'histologie (deux à trois semestres), terminées par un examen dit « second propédeutique »;

3. Les leçons au lit du malade, ou études cliniques (six à sept semestres), terminées par un examen d'Etat valable pour le diplôme de médecin-chirurgien suisse.

Pour le détail des études théoriques et prati-Pour le detail des études théoriques et prati-ques, lire le Règlement des examens fédéraux de médecine du 29 novembre 1912 (s'adresser au Bureau des Imprimés de la Chancellerie fé-dérale, à Berne). En outre, les secrétariats des Universités délivrent des programmes d'études complets qu'il importe de lire très attentivement. Le diplôme de médecin-chirurgien suisse con-fère le droit de s'établir comme médecin dans vijnnostes, quel certes crises. Seu les

n'importe quel canton suisse. Seul le canton d'Appenzell (Rhodes-Extérieures) accorde encore actuellement l'autorisation de pratiquer la médecine sans diplôme d'Etat. Ne sont admis à l'examen d'Etat que les candidats ayant réussi l'exa-men de maturité fédérale et les deux examens propédeutiques.

Les études de médecine peuvent être faites dans toutes les Universités suisses, à l'excep-tion de celles de Fribourg et de Neuchâtel, qui ne possèdent pas de Faculté de médecine et préparent qu'au premier propédeutique. Les étu-diants ont le droit de faire une partie de leurs semestres d'études à l'étranger, sous certaines réserves importantes toutefois, sur iesquelles il est indispensable de se renseigner très exactement auprès de l'Université suisse intéressée.

Bien que les dispositions légales concernant la pratique de la médecine de l'exigent pas, le médecin de saurait se soustraire à la nécessité de parfaire son instruction professionnelle. C'est à ce besoin que répond l'internat, qui permet au jeune médecin de s'exercer à la pratique sous la direc-tion et le contrôle de chefs expérimentés. La durée d'internat n'est pas fixée, mais elle de-vrait être au minimum de deux ans (de cinq ans pour les médecins qui ont l'intention de se spécia-liser). Les internes et les assistants remplissent leurs fonctions dans les établissements hospitaliers officiels ou privés, dans divers instituts de sciences médicales, et parfois ausssi dans les hôpitaux à l'étranger; dans ce dernier cas, comme volontaires seulement.

Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires.

Echos d'anniversaire

Critique de la rédactrice par elle-même.

— ... Ah! enfin, cet anniversaire nous donne Poccasion de dire une bonne fois ce que nous pensons de la Rédactrice du *Mouvement!* Car, avouez-le, chère amie, il y a beaucoup à dire sur son compte... en bien, c'est entendu, mais en mal aussi! en mal aussi!

Si je suis d'accord, chère amie! Vous savez — Si je suis d'accord, chère amie! Vous savez que je n'apprécie nullement les « surfemmes », et il y a trop de gens — à commencer par tous ceux qui lui ont écrit pour les vingt ans du Mou-ment, qui tont de Mie Gourd une surfemme, une « surféministe », la féministe-type — comme s'il n'y avait qu'elle pour défendre cette cause! C'est agaçant à la fin, et cela me donne envie d'imiter ces Grees de l'antiquité et leur attitude auprès de ce personnage qui s'appelait. Aristide (tiens, comme Briand!) . . . Et d'ailleurs, Mie Gourd est-elle vraiment si féministe que cela? Dans nos milieux internationaux, on assure que. ns nos milieux internationaux, on assure que.

— Mile Gourd pas féministe? Ah! vous voule

rire, chère amie! Elle est l'incarnation du nisme dans ce qu'il a de peu aimable, d'angu-leux, d'agressif... Tenez, l'autre jour encore au Palais Eynard, à la Journée des Femmes pour la Paix, cela a été épouvantable, je vous le dis, é-pou-van-ta-ble. Elle a attaqué tout le monde, non seulement les hommes, mais aussi les fem-mes, d'une telle façon...

Racontez-moi cela. Vous y étiez?

 Moi?... oh! non. Je ne vais jamais à des réunions de ce genre. Mais la cousine de ma belle-sœur a rencontré je ne sais plus qui — qui n'y avait pas été non plus naturellement, et qui lui a dit: « Mile Gourd a été à son ordinaire agressive... » Vous savez, c'est un fait connu, admis, classé, catalogué, qui ne se discute plus. Il paraît même que, dans les rédactions de jour-naux, quand de jeunes reporters font leur apprenon leur remet une collection toute prête tissage, on leur remet une collection toute prête de qualificatifs qu'ils n'ont plus qu'à épingler au nom de certaines personnalités en vue: par exemple, pour le Dr. Muret, c'est « l'éminent praticien »; pour Mme Malaterre-Sellier, « l'édoquente oratrice »; pour Mile Susanne Bonard, « la spirituelle chroniqueuse », et ainsi de suite. Pour Mile Gourd, c'est « la féministe agressive ». D'aillieure, avienne les jourque le les jourques de la feministe agressive ». D'aillieure avienne les jourques de les proposes de la feministe agressive ». D'aillieure avienne les jourques de la feministe agressive ». D'aillieure proposes les jourques de la feministe agressive ». D'aillieure avienne les jourques de la feministe agressive ». D'aillieure avienne les jourques de la feministe agressive ». D'aillieure proposes de la feministe agressive ». leurs, puisque les journaux le disent, il faut bien que ce soit vrai.

- Vous m'étonnez beaucoup, chère amie. Car, ainsi que j'essayais de vous le dire tout à l'heure, avant que vous m'ayez coupé la parole, dans nos milieux internationaux...

Et si vous saviez combien elle agace les messieurs! Il paraît que nous aurions déjà le droit de vote en Suisse, si elle n'avait pas hous-

pillé tant d'hommes...

— Comment? M^{lle} Gourd est capable d'houspiller un homme?... Oh! mais cela, c'est très intéressant. Comment s'y prend-elle? L'avez-vous vue?...

N...on, pas personnellement. Mais on l'a dit, et cela me suffit pour que je le répète partout. D'ailleurs, ça n'a rien d'étonnant, puis-qu'elle est aussi socialiste.

Socialiste!!! Mlle Gourd!! En voilà une bonne blague! Parlez-en plutôt à Alice Descœu-dres! Socialiste, une femme qui court le monde en wagon-lit de Belgrade à Edimbourg, qui se paie des vacances au Seehof d'Hilterfingen, qui roule tout le temps en auto, si bien que lorsque vous prenez un taxi à la place Cornavin, le chauffeur vous dit avec un sourire aimable: « Chez les féministes, n'est-ce pas? » C'est bien au contraire une de ces bourgeoises encroûtées de la rue Etienne-Dumont, qui croient régénérer l'univers parce qu'elles offrent du thé baptisé de toutes sortes d'adjectifs: thé suffragiste, thé féministe, thé de membres... comme s'il s'agissait d'infu-sions de tilleul et de guimauve! D'ailleurs, j'alsions de tilleul et de guimauve! D'ailleurs, J'ai-lais vous le dire, quand vous m'avez coupé la parole, dans nos milieux internationaux avancés, réellement féministes et progressistes, Mile Gourd a une réputation bien établie d'immobiliste, si ce n'est de rétrograde. Ainsi Margery me disait (je veux parler de Mrs. Corbett Ashby, mais dans l'intimi!é nous l'appelons toujours Margery) que de tous les officiers de son bord...

— Qu'est-ce que vous dites? Je vous croyaïs membre du Comité féminin pour le Désarme-

- Mais ca n'a aucun rapport, chère amie. Vous mélangez les questions. Je veux parler des Board's Officers — c'est ainsi que nous appelons internationalement les membres d'un Comité, vous devriez savoir cela — eh! bien donc, de tous ces officiers du bord, M^{Ile} Gourd était incontes-

tablement l'une des plus mésurées, des plus mo dérées, une de celles qui ne veulent jamais que l'on se lance dans des démarches auprès de la S. d. N. ou du B. I. T. sans connaître la procésuivre...

Ah! oui, parlons-en de sa S. d. N. et de son B. I. T. Ce qu'elle nous embête dans le *Mouve-ment* avec ses immenses articles internationaux!

Je vous assure que je ne les lis jamais.

— Je le comprends, chère amie, car ils sont si effroyablement réactionnaires! Figurez-vous que dans l'un d'eux, Mie Gourd a osé ne pas se déclarer d'accord avec l'attitude de nos amies du septième continent, en matière de nationalité de la femme mariée! Figurez-vous qu'elle n'a pas même mentionne les dispositions admirables de la législation de la Patagonie!... vous les connaissez?...

— O...ui, mais dites toujours...

— O...ui, mais outes toujours...
— Mais vous savez bien que, d'après cette législation, tout enfant né en Patagonie d'une mère étrangère possède toutes les nationalités du monde — sauf celle de la Patagonie! Voilà une législation progressiste! voilà la consécration de l'indépendance absolue de la femme!... Mais Mile Gourd n'admire pas cela. Elle n'est pas même membre de l'Open Door. Elle n'a jamais parler dans le Mouvement des chambres d'allaite-

- Quoi???..

Mais oui, comment pouvez-vous ignorer Vous savez bien qu'il est certains pays où la législation reconnaît aux femmes qui allaitent leurs enfants des heures de liberté à cette inten-tion et les patrons d'usine ont fait arranger des chambres où les ouvrières se retirent pour vaquer à cette occupation. Or, c'est là une inégalité fla-

¹ Pour répondre à une suggestion qui nous a été faite d'associer ceux de nos lecteurs qui n'ont pu être des nôtres, le 12 novembre, à notre petite fête familiale, nous publions ici aujourd'hui quelques extraits des «articles» du « Journal parlé» qui montreront dans quel esprit d'amicale taquinerie a été comprise cette petite revue de la vie de notre Mouvement. (Réd.).